

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 871

9 avril 2008

SOMMAIRE

7 Vip Telecom	41791	La Pérouse Luxembourg S. à r.l.	41769
Agence d'Investissement et de Gestion de Projets	41794	Leader Holding S.A.	41774
Albacora Invest S.à.r.l.	41808	Luxroyal Management S.A.	41774
Applegreen S.à r.l.	41765	Maginvest S.A.	41807
Babcock & Brown Property Partner 1 S.à r.l.	41773	Marinopoulos Holding S.à.r.l.	41773
BlackRock Agriculture Fund	41795	Marius S.A.	41777
Bon Espoir S.A.	41764	Marmara Holding S.A.	41770
Bumper 2 S.A.	41777	Matterhorn Capital Europe S.A.	41774
CitCor Franconia Commercial S.à r.l.	41764	Merlac	41808
CitCor Franconia Kassel S.à r.l.	41766	MGJL Management (Lux) S.à r.l.	41795
CitCor Franconia Leipzig S.à r.l.	41767	Modlot International Holding S.A.	41762
CitCor Franconia Share S.à r.l.	41767	Modlot International Holding S.A.	41762
Costantfin S.A.	41763	Mongolia S.A.	41771
Dolberg S.A.	41807	Night Investments 2 S.à r.l.	41771
Dreambox S.A.	41775	Olimpus S.A.	41769
Duffel S.A.	41776	Oredisio Finance S.A.	41768
Duomo S.à.r.l.	41771	Ortano Mare Development S.A.	41763
ERES RCI S.à r.l.	41775	Pontoon Luxco S.à r.l.	41762
Fin & Meg S.A.	41762	RAGLAN German Property S.A.	41773
Finmor Lux S.A.	41770	San Gregorio S.A.	41768
Florenne S.A.	41772	Sartos Investments S.A.	41788
Golden Investments S.A.	41765	S.L. Investments S.A.	41763
Groupe UNIPAY'S S.A.	41765	Taïga Computer Europe S.A.	41807
IC Invest SICAV	41806	TK II Colinvest S. à r.l.	41763
ISACA Luxembourg asbl	41802	Valore 4 S.A.	41766
Itson Consulting S.A.	41776	Valore 5 S.A.	41765
Itson Consulting S.A.	41772	Valore 6 S.A.	41766
La Marre S.A.	41808	Valorum S.A.	41767
		World Power Holdings Luxembourg S.à r.l.	41769

Modlot International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 32.721.

Le bilan au 31 Décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19/2/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008037921/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01707. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Modlot International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 32.721.

Le bilan au 31 Décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19/02/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008037926/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01719. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Fin & Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 50.875.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/02/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Vincent THILL / Olivier CONRARD
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038007/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Pontoon Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008037967/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02964. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

TK II Colinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.553.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008037966/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02962. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Ortano Mare Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.154.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2008037962/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03526. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

S.L. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.009.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2008037961/1172/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03524. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Costantfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 116.150.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la

Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Salvatore DESIDERIO / Vincent THILL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038025/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

CitCor Franconia Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.122.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008038026/239/12.

(080040196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Bon Espoir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 112.692.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Stefano DE MEO / Vincent THILL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038027/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

**Groupe UNIPAY'S S.A., Société Anonyme,
(anc. Golden Investments S.A.).**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 122.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 janvier 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008038028/239/13.

(080040106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.295.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/02/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Salvatore DESIDERIO / Olivier CONRARD
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038029/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Applegreen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 108.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mars 2008.
Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008038033/231/15.

(080040428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Valore 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.293.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/02/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Salvatore DESIDERIO / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038030/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

CitCor Franconia Kassel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 130.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008038031/239/12.

(080040127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Valore 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.296.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/02/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Salvatore DESIDERIO / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038032/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

CitCor Franconia Share S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008038024/239/12.

(080040186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Valorum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 123.969.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/02/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Stefano DE MEO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038034/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

CitCor Franconia Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.112.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mars 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008038022/239/12.

(080040155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

San Gregorio S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 43.043.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/02/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038035/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Oredisio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 87.103.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/02/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Salvatore DESIDERIO

Administrateur

Référence de publication: 2008038043/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Olimpus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 110.693.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Salvatore DESIDERIO / Vincent THILL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038044/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

La Pérouse Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.385.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008038038/5770/13.

(080040480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.247.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.503.

Par résolution signée en date du 1^{er} février 2008, l'associé unique a nommé Monsieur Thomas Deleo, avec adresse professionnelle au 245, Park Avenue, NY 10167 New York, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Référence de publication: 2008038063/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Marmara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.399.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 10 mars 2008

L'assemblée a accepté la démission des trois administrateurs démissionnaires à savoir, Management S.à r.l., Director S.à r.l. et Manager S.à r.l.

L'assemblée a nommé en qualité d'administrateur, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011:

- Camphôtels SA, société de droit suisse, dont le siège social est au 7, boulevard de Pérolles à CH -1700 Fribourg, immatriculée au R.C. de Fribourg sous le N ° CH-217-013383-5,

- Mme Marianne Liaudat, directrice de société, Taillepied 61 CH -1095 Lutry, née le 13 janvier 1949 à CH - Lausanne,

- M Maurice Christe, directeur de société, 11, rue de Candolle CH-1205 Genève, né le 25 juin 1942 à CH- Vendlincourt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008038062/1629/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Finmor Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.864.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038058/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Mongolia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 104.903.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Vincent THILL en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier CONRARD / Vincent THILL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038052/43/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Duomo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 33, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 91.756.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038124/1715/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08613. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Night Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.807.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 6 février 2008 que la personne suivante a démissionné de ses fonctions de Gérant de la société, avec effet au 1^{er} octobre 2007:

- Monsieur Charles Meyer, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées Gérants de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2007, pour une durée indéterminée:

- Monsieur David Pearson, né le 13 décembre 1968 à New-York (USA), ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505 (USA).

- Monsieur Christopher Finn, né le 6 juillet 1957 à New-York (USA), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- CEP III Limited, ayant son siège social c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro 177714.

- Madame Marlène Metgé, née le 16 novembre 1974 à Lavour (France), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que l'on a attribuée une Catégorie aux Gérants de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Madame Marlène Metgé
- Monsieur Christopher Finn

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur David Pearson
- CEP III Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008038125/4170/38.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Florenne S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.895.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco (Luxembourg) SA informe de la dénonciation des Conventions de Domiciliation et de Management conclues le 20 août 2003, pour une durée indéterminée, entre les deux sociétés:

Florenne S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Citco (Luxembourg) SA informe également de la démission de l'administrateur délégué, des administrateurs et du commissaire aux comptes, avec effet au 21 février 2008:

- Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste L - 2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur;

- TCG Gestion SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste L - 2346 Luxembourg, en tant qu'administrateur;

- Mr Hans van de Sanden, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste L - 2346 Luxembourg en tant qu'administrateur et administrateur délégué

- CAS Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste L - 2346 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2008.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2008038123/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02937. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Itson Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.777.

M. Simon W. BAKER, Mlle Dawn E. SHAND et Mlle Corinne NERE, demeurant tous professionnellement 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société ITSON CONSULTING S.A. (R.C.S. Luxembourg B 67 777) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg le 18 février 2008.

S. Baker / C. Néré / D. Shand.

Référence de publication: 2008038114/4642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Babcock & Brown Property Partner 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 108.118.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts-comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008038115/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03740. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Marinopoulos Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 282.088.075,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.279.

L'associé unique de la Société a accepté la démission de M. David Harvey en tant que gérant de la Société avec effet au 28 février 2008.

En outre, l'associé unique de la Société a décidé de nommer pour un mandat d'une durée illimitée M. Christophe El Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de la Société en remplacement de M. David Harvey avec effet au 28 février 2008.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est composé au 28 février 2008 comme suit:

- M. Stefanos J. Marinopoulos;
- M. Leonidas D. Marinopoulos;
- Halsey S.à.r.l.; et
- M. Christophe El Gammal.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

Marinopoulos Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008038116/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

RAGLAN German Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 120.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2008.

Richard Brekelmans

Director 2

Référence de publication: 2008038142/4726/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06386. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Leader Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.551.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038136/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01680. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.636.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 février 2008 à 10:00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana DIAS, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur et Administrateur-délégué de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,
2. La nomination de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Pour publication

Luxroyal Management S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008038134/1084/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Matterhorn Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.367.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 février 2008 à 7:30 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de Ana DIAS, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,
2. La nomination de Sonia AJEDIGUE, né à Hayange, France, le 26 février 1975, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2008038151/1084/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Dreambox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.353.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on February 25th, 2008, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr Lars FORSMAN, Mr Peter ENGELBERG and Mr Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Kristina EKSTRAND.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 25 février 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire M. Lars FORSMAN, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER comme administrateurs au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. De réélire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Kristina EKSTRAND.

Référence de publication: 2008038145/1369/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02988. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

ERES RCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 187.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.242.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 28 juin 2007 entre Compagnie Financière Saint Honoré SA, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris (France), enregistrée sous le numéro B 784 337 610 et Cariad, société par actions simplifiée à associé unique, ayant son siège social au 5, rue Mesnil, 75116 Paris (France), enregistrée sous le numéro B 490 887 015, que 125 parts sociales de catégorie 2 d'une valeur nominale de € 25,- chacune, représentant ensemble 1.78% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par Cariad, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 28 juin 2007 entre Compagnie Financière Saint Honoré SA, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris (France), enregistrée sous le numéro B 784 337 610 et Monsieur Jérémie Melin, né le 11 février 1976 à Fiers (France), ayant son adresse personnelle au 21, rue du Bouloi, 75001 Paris (France), que 125 parts sociales de catégorie 2 d'une valeur nominale de € 25.- chacune, représentant ensemble 1.78% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par Monsieur Jérémie Melin, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 28 juin 2007 entre Compagnie Financière Saint Honoré SA, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris (France), enregistrée sous le numéro B 784 337 610 et Monsieur Kevin Guenegan, né le 19 août 1979 à Paris (France), ayant son adresse personnelle au 4, rue de l'Agent Bailly, 75009 Paris (France), que 125 parts sociales de catégorie 2 d'une valeur nominale de € 25.- chacune, représentant ensemble 1.78% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par Monsieur Kevin Guenegan, prénommé.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 28 juin 2007 entre Compagnie Financière Saint Honoré SA, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris (France), enregistrée sous le

numéro B 784 337 610 et Monsieur Samuel Pinto, né le 16 avril 1957 à Casablanca (Maroc), ayant son adresse personnelle au 24, rue Raffet, 75016 Paris (France), que 125 parts sociales de catégorie 2 d'une valeur nominale de € 25.- chacune, représentant ensemble 1.78% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par Monsieur Samuel Pinto, prénommé.

Depuis cette date, les 2.000 parts sociales de catégorie 1, les 5.000 parts de catégorie 2 de la Société sont détenues comme suit:

Compagnie Financière Saint Honoré SA:	2.000 parts sociales de catégorie 1
	2.250 parts sociales de catégorie 2
Cariad:	1.125 parts sociales de catégorie 2
Monsieur Jérémie Melin:	250 parts sociales de catégorie 2
Madame Marie-Geneviève Lemaire:	125 parts sociales de catégorie 2
Monsieur Kevin Guenegan:	125 parts sociales de catégorie 2
Monsieur Samuel Pinto:	1.125 parts sociales de catégorie 2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Référence de publication: 2008038147/4170/49.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03788. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Duffel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.354.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on February 25th, 2008, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr Lars YLLMAN, Mr Peter ENGELBERG and Mr Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Kristina EKSTRAND.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 25 février 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Lars YLLMAN, Peter ENGELBERG et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Kristina EKSTRAND.

Référence de publication: 2008038146/1369/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02989. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Itson Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.777.

La société CARDINAL TRUSTEES LIMITED, avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town (Tortola) Iles Vierges Britanniques, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société ITSON CONSULTING S.A. (R.C.S. Luxembourg B 67 777) avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé le 18 février 2008.

Cardinal Trustees Limited

Signature

Référence de publication: 2008038112/4642/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Marius S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.182.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en l'étude de M^e Bettingen le 20 décembre 2007

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 20 décembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2007, Relation: LAC/2007/42320, que:

- l'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme «MARIUS S.A.» a définitivement cessé d'exister;

- tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société;

Pour extrait délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 28 janvier 2008.

M^e Paul BETTINGEN

Référence de publication: 2008038344/202/17.

(080040109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Bumper 2 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.973.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

STICHTING BUMPER CAR SALES HOLDING, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under file number 34288603, having its statutory office in The Netherlands at Naritaweg 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, represented by Sabine Belair, Lawyer, with professional address in L-2540 Luxembourg, 14 Edward Steichen, by virtue of a proxy given on February 26, 2008.

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

1.1. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "Bumper 2 S.A." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) and the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders or the sole shareholder adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single

director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company may enter into any type of securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and, in particular, it may acquire and assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of claims, including, but not limited to, claims relating to car leasing transactions and receivables thereunder, as well as the cars and vehicles to which such transactions relate (the Underlying Assets), and directly or indirectly invest, acquire, hold and dispose of the Underlying Assets.

3.2. The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.3. The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the Securitisation Law.

3.4. The Company may freely dispose of, and assign its assets on such terms as determined by the board of directors or the sole director, as the case may be.

3.5. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders or the sole shareholder of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one (31) shares in registered form with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting

that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors shall be elected by the sole shareholder or the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders or the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the sole shareholder or the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the single director or the board of directors.

8.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the Securitisation Law.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors by the joint signatures of any two directors of the Company or by or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the single director or the Board of Directors, but only within the limits of such power.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Company Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Company Law.

12.2 Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4 The single shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Except as otherwise required by the Company Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) or the external auditor (as the case may be) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of March of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. External auditor (réviseur d'entreprises).

15.1 The accounts of Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the board of directors or the sole director in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. Without prejudice to the first paragraph of the present article, all net profits of the Company shall be distributed to the shareholders, at the latest upon the liquidation of the Company. The general meeting of shareholders decides upon the timing of the distribution of the net profits.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4 The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 18. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company.

18.1. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

Art. 19. Reference.

19.1 Reference is made to the provisions of the applicable Company Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, STICHTING BUMPER CAR SALES HOLDING, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for thirty-one (31) shares in registered form, with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-).

The amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2014:

- Candida Gillespie, lawyer, born on August 23, 1971 in Sao Paulo, Brazil, and residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Doeke van der Molen, company director, born on March 1, 1969 in Hengelo, The Netherlands, and residing professionally at 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg;

- Severine Canova, lawyer, born on July 16, 1975 in Carling, France and residing professionally at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

STICHTING BUMPER CAR SALES HOLDING, une fondation (stichting) établie et soumise au droit Néerlandais, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34288603, et ayant son siège social au Naritaweg 165 Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, les Pays-Bas, représentée par Sabine Belair, Avocat, avec adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 14 Edward Steichen, en vertu d'une procuration donnée le 26 février 2008.

Ladite procuration après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination «Bumper 2 S.A.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires ou de l'actionnaire unique adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra entrer dans toute forme d'opération de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et, plus particulièrement, la Société pourra acquérir ou assumer, directement ou indirectement ou par l'intermédiaire de toute autre entité, des risques relatifs à tout type de créances, en ce compris, mais sans limitation, des créances portant sur des opérations de crédit-bail automobile et les créances monétaires y afférentes, ainsi que sur les voitures et véhicules rattachés à ces opérations (les Actifs Sous-Jacents), et d'investir, d'acquérir, de détenir et de disposer, directement ou indirectement, des Actifs Sous - Jacents.

3.2. La Société pourra émettre des actions, des titres de dettes («notes»), des obligations et des titres de dette assortis de sûretés («debentures») et tout autre type de valeurs mobilières de capital ou de dette dont la valeur ou le rendement dépend des risques relatifs aux Actifs Sous - Jacents. La Société pourra emprunter sous toute forme quelle qu'elle soit endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société pourra donner des garanties et accorder des gages, hypothèques ou toute autre type de sûretés sur toute ou partie de ses biens endéans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société peut librement disposer de, et transférer, ses biens sous les termes tel que déterminés par le conseil d'administration ou l'administrateur unique.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger la Société contre le risque de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra s'engager dans toutes opérations commerciales ou financière en relation directe ou indirecte avec son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires ou de l'actionnaire unique de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représentés par trente et une (31) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale ou par l'actionnaire unique. Les actionnaires ou l'actionnaire unique de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, destitution, démission, révocation, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et à la Loi sur le Titrisation.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet (ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2 Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature a été conféré par l'administrateur unique ou le conseil d'administration, mais dans les limites d'un tel pouvoir.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi sur les Sociétés.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi sur les Sociétés, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi sur les Sociétés gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle

que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises (le cas échéant) de la Société qui devra/devront préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mars de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. Sans préjudice des dispositions du paragraphe premier du présent article, tout bénéfice net de la Société sera distribué aux actionnaires, en dernier lieu au jour de la liquidation de la Société. L'assemblée générale des actionnaires se prononcera quant à la date de distribution des bénéfices nets.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 18. Interdiction des actions en déclaration de faillites ou de saisie des biens de la Société.

18.1. Conformément aux dispositions de l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (L'Investisseur), et tout créancier (le Créancier) de la Société et toute autre personne ayant contracté avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de requérir à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.

Art. 19. Référence.

19.1. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Sur ces faits, STICHTING BUMPER CAR SALES HOLDING, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-et-une actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014:

- Candida Gillespie, juriste, née le 23 août 1971 à Sao Paulo, Brésil, et dont l'adresse professionnelle est située au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Doeke van der Molen, administrateur de société, né le 1^{er} mars 1969 à Hengelo, Pays-Bas, et dont l'adresse professionnelle est située au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Severine Canova, juriste, née le 16 juillet 1975 à Carling, France, et dont l'adresse professionnelle est située au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Belair et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 6 mars 2008. LAC/2008/9764. — Reçu mille deux cent cinquante euros Eur 0,5% = 1.250.-.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008038390/5770/631.

(080040985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Sartos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 136.975.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «ECOPROMPT S.A.», société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 27 février 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «SARTOS INVESTMENTS S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000.- EUR), divisé en trois cent trente (330) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mai à 13 heures 15 au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les trois cent trente (330) actions sont souscrites par la société «ECOPROMPT S.A.», prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

41791

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
«HRT Révision S.A.», ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, Passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mars 2008, Relation: EAC/2008/3145. — Reçu cent soixante-cinq Euros (33.000.- à 0,5 % = 165.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008038363/239/139.

(080041015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

7 Vip Telecom, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.990.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Hervé Smadja, administrateur de société, né à Constantine (Algérie), le 5 mai 1961, demeurant à Chemin Byron villa 3B, CH-1223 Colony,

Ici représenté par Monsieur Franck Vienot, nommé ci-après,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. Monsieur Franck Vienot, administrateur, né à Puyricard (France), le 16 février 1979, demeurant à F-44300 Nantes, 36, rue Chanoine Poupard.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de 7 VIP TELECOM.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg ou à l'étranger, un rôle d'agent commercial et de traitements de l'information et centralisation de celle-ci pour la clientèle V.I.P. pour le compte d'opérateurs téléphoniques ainsi que la mise en relation de ladite clientèle avec l'opérateur sélec-

tionné, l'exploitation, la réalisation et commercialisation de tout produit ou service en rapport avec les activités mentionnées plus haut, de même que toutes opérations de négoce effectuées dans le cadre des activités énumérées ci-avant.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations si émises sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Hervé Smadja, prénommé, trois cent neuf actions	309
2. Monsieur Franck Vienot, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Hervé Smadja, administrateur de société, né à Constantine (Algérie), le 5 mai 1961, demeurant à Chemin Byron villa 3B, CH-1223 Colony,
- Monsieur Franck Vienot, administrateur, né à Puyricard (France), le 16 février 1979, demeurant à F-44300 Nantes, 36, rue Chanoine Poupard,
- Monsieur Thierry Vienot, administrateur, né à Aix-en-Provence (France), le 17 avril 1981, demeurant à F-066000 Antibes, 448, Chemin des basses bréguières.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

PARFININDUS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. VIENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008. Relation: LAC/2008/9572. — Reçu cent cinquante euros (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008038382/242/185.

(080041190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

AIGP S.A., Agence d'Investissement et de Gestion de Projets, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.865.

EXTRAIT

Le commissaire aux comptes, INTERCORP S.A. a démissionné et le siège social à L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 février 2008.
POUR EXTRAIT CONFORME
INTERCORP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008038342/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

BlackRock Agriculture Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.133.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'adresse de Monsieur Jean-Claude Wolter, Administrateur de la société d'investissement à capital variable 'BlackRock Agriculture Fund', est transférée au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008038345/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO04000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

MJL Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.987.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third day of March,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Macquarie Bank Limited, a company incorporated and existing under the laws of Australia, having its registered office at Level 3, 25 National Circuit, Forrest, ACT 2603, Australia, and which Australian Company Number is 46 008 583 542.

And

Goodman Japan Fund Lux Management Pty Limited, a proprietary company limited by shares incorporated and existing under the laws of Australia, having its registered office at Level 10, 60 Castlereagh street, Sydney NSW 2000, Australia, and registered under the Corporations Act 2001 in Victoria and which Australian Company Number is 129 697 918,

here both represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner(s) of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the creation, administration and management of Macquarie Goodman Japan Logistics Fund FCP-FIS, a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé), organized as a mutual investment fund (fonds commun de placement), under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Fund") and the issuance of statements or confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may, on behalf of the Fund, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities or real estate, proceed to any registration and transfer in its name or in third parties' name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies and exercise on behalf of the Fund and holders of units of the Fund, all rights and privileges, including all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. It may further on behalf of the Fund grant loans, guarantees or any form of collateral in relation to the above activities, excluding loans granted to holders of units of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may further carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its purpose remaining however within the limitations set forth by chapter 14 of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "MGJL MANAGEMENT (LUX) S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) Business Days ("Business Days" meaning for the purpose of this article any day other than Saturday or Sunday or any day that is a public holiday under the laws of Luxembourg, Australia or United Kingdom) in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his fellow board members.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Such conference-call, video conference or similar means of communication shall be initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Circular resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings, duly convened. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of March and ends on the last day of February.

Art. 22. Each year on the last day of February, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The accounting data reflected in the accounts and in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

Five hundred (500) shares have been subscribed by Macquarie Bank Limited, prenamed and five hundred (500) shares have been subscribed by Goodman Japan Fund Lux Management Pty Limited, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on February 28, 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,500.-.

General meeting of partners

Macquarie Bank Limited and Goodman Japan Fund Lux Management Pty Limited, prenamed, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at: 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at four (4).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. James Hodgkinson, born in Sydney, Australia, on August 14, 1966, residing in 337 Edinburgh Road, Castlecrag, NSW 2068 Australia; and
 - Mr. Michael O'Sullivan, born in Sydney, Australia, on October 9, 1966, residing in Greenlawns, 21 Broad Highway, Cobham, Surrey, KT11 2RR, United Kingdom.
4. The following persons are appointed as managers of the Company, for a period ending at the general meeting of partners called to approve the financial statements of the Company for the fiscal year ending on February 28, 2009:
 - Mr. Godfrey Abel, born in Brixworth, United Kingdom, on July 2, 1960, residing in 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - Mr. Michael Chidiac, born in Beirut, Lebanon, on June 29, 1966, residing in 29 rue Albert I^{er}, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
5. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 65.477), is elected as independent auditor of the Company for the first financial year. The term of office of the independent auditor will end at the general meeting approving the annual accounts closed on 28 February 2009.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Macquarie Bank Limited, une société constituée et régie selon les lois d'Australie, ayant son siège social au Level 3, 25 National Circuit, Forrest, ACT 2603, Australia et dont l'Australian Business Number est 46 008 583 542.

Et

Goodman Japan Fund Lux Management Pty Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois d'Australie, ayant son siège social au Level 10, 60 Castlereagh, Sydney, NSW 2000, immatriculée à Victoria et dont l'Australian Business Number est 129 697 918,

ici représentées par Mme Catherine Martougin, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par la mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant selon la capacité décrite ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de Macquarie Goodman Japan Logistics Fund FCP-FIS, un Fonds d'Investissement Spécialisé, établi sous la forme d'un fonds commun de placement, régi par le droit luxembourgeois (le "Fonds") et l'émission de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise de ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières ou tous biens immobiliers, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts en son nom ou au nom de tiers dans le registre d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et exercer pour compte du Fonds et des détenteurs de parts du Fonds, tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds. La Société peut en outre, pour le compte du Fonds, octroyer des prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées, à l'exception de prêts à des porteurs de parts du Fonds. Cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra en outre exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de " MGJL Management (Lux) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou autres bureaux peuvent être constitués soit à Luxembourg soit à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du/des gérant(s) jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une Société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné à ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne cause pas à la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, a des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Le/les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de son/leur mandat(s). Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature de deux des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, et en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant en qualité de président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) Jours Ouvrés ("Jours Ouvrés", correspondant pour les besoins de cet article à tout jour autre que les samedi, dimanche et jours fériés au Luxembourg, en Australie ou au Royaume-Uni) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalable du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs autres membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre mutuellement. De tels conférences téléphoniques, vidéoconférences ou autres moyens de télécommunications devront être initiés à partir du Grand-Duché de Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Des résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées et signées personnellement par chacun des gérants. Une telle approbation peut être donnée sur un ou plusieurs documents envoyés par télécopieur ou par email. De telles résolutions auront le même effet que des résolutions prises lors d'un conseil de gérance dûment convoqué. La date de ces résolutions circulaires sera celle de la dernière signature.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment désignée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement faites par lui en rapport avec toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie du fait d'être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à sa demande, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'aura pas droit à être indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise conduite ; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité relative aux matières reprises dans l'arrangement ne sera accordée que pour autant que la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir devant être indemnisé n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ci-avant n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts requièrent l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} mars et se termine le dernier jour du mois de février.

Art. 22. Chaque année, au dernier jour du mois de février, les comptes sont arrêtés et le/les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les données comptables contenues dans les comptes et dans le rapport annuel de la Société doivent être vérifiées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'assemblée générale des associés et rémunéré par la Société.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des engagements de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des engagements sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de la Société détenues par eux.

Art. 25. Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts, sera réglée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Macquarie Bank Limited, prénommée et cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Goodman Japan Fund Lux Management Pty Limited, prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 28 février 2009.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 3.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt Macquarie Bank Limited et Goodman Japan Fund Lux Management Pty Limited, nommées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au:

8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James Hodgkinson, né à Sydney, Australie, le 14 août 1966, résidant à Castlecrag, 337 Edimburgh Road, NSW 2068 Australie; et

- Monsieur Michael O'Sullivan, né à Sydney, Australie, le 9 octobre 1966, résidant à Greenlawns, 21 Broad Highway, Cobham Surrey, KT 11 2RR, Royaume-Uni;

4. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société, pour une période qui prendra fin lors de l'assemblée générale des associés devant statuer sur les états financiers de la Société pour l'exercice social se terminant le 28 février 2009:

- Monsieur Godfrey Abel, né à Brixworth, Royaume-Uni, le 2 juillet 1960, résidant 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Michael Chidiac, né à Beyrouth, Liban, le 29 juin 1966, résidant 29, rue Albert I^{er}, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 65.477), est nommée comme réviseur d'entreprise agréé de la Société pour la première année sociale. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale approuvant les comptes de la Société arrêtés au 28 février 2009.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. MARTOUGIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008, Relation: LAC/2008/9560. — Reçu six cent vingt-cinq euros (0,50% = 625.- EUR).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008038368/242/391.

(080041161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

ISACA Luxembourg asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 29, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg F 7.544.

—
STATUTS

Titre 1^{er} : Dénomination, Siège, Objet Durée

Art. 1^{er} . L'association sans but lucratif, constituée conformément à la loi du 21 avril 1928, prend la dénomination de «ISACA Luxembourg asbl», dénommée également:

- Information Systems Audit and Control Association Luxembourg Chapter,
- Information Systems Audit and Control Association Luxembourg Chapter,
- Information Systems Audit and Control Association Lëtzebuerg Chapter,
- ISACA Luxembourg Chapter,
- ISACA Luxemburg Chapter,
- ISACA Lëtzebuerg Chapter.

L'association peut utiliser chacune de ces dénominations.

L'association a pour rôle premier de représenter, au Grand-duché de Luxembourg, l'association internationale ISACA, basée à Chicago (Etats Unis) et désignée ci-après par ISACA International.

Art. 2. Le siège social de l'association est déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pleins pouvoirs et l'autorité pour changer l'emplacement du siège social.

L'adresse postale ainsi que le siège social de l'association sont situées au 29, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Le but primaire de l'association est de favoriser la formation des individus pour le développement et l'amélioration de leurs aptitudes concernant l'audit, et/ou le Conseil en gestion, dans le domaine de la gouvernance informatique, l'audit informatique, la sécurité informatique, le contrôle des processus informatiques et l'assurance informatique.

Art. 4. L'association peut posséder, acquérir, recevoir, créer ou gérer tous les fonds et biens meubles ou immeubles et organiser toutes les activités qu'elle juge utiles, dans les limites légales, à la réalisation de son objet.

Art. 5. Le cas échéant, la gestion des cotisations pourra être gérée par ISACA Luxembourg.

Art. 6. L'association étend ses activités sur le territoire du Grand-duché du Luxembourg et participe ou contribue aux activités internationales organisées par ISACA International ou par d'autres associations nationales ou internationales analogues. A ce titre, elle peut organiser des activités occasionnelles en dehors du territoire luxembourgeois.

Art. 7. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Titre 2: Adhésion, cotisation et éligibilité

Membres effectifs

Art. 8. Membres et filiation. Les membres qui sont affiliés dans d'autres associations filiales de l'ISACA, sont automatiquement membres de l'association au Luxembourg et bénéficient dès lors de l'entièreté des avantages et services offerts par l'association.

Art. 9. Autres. Le Conseil d'Administration, selon son jugement, a la possibilité de définir et gérer d'autres statuts d'adhésion.

Art. 10. Transfert d'adhésion. L'adhésion individuelle dans l'association peut être transférée, de temps en temps, d'une branche de l'association à une autre ou du statut général d'adhérent à une branche de l'association ou d'une branche de l'association au statut général d'adhérent, si approprié, selon les règles adoptées par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Démission. Tout adhérent a la possibilité de démissionner de l'association à n'importe quel moment, mais cette démission ne dégage pas l'individu du paiement des frais fixés pour l'année fiscale en cours, ne donne pas droit à une remise des frais payés, ne donne pas droit à un pro rata ou à tout autre partage d'avoirs au sein de l'association.

Les démissions sont à communiquer par écrit.

Art. 12. Résiliation.

- A chaque réunion à laquelle un quorum est présent, le Conseil d'Administration, agissant de bonne foi, a la possibilité, à la majorité absolue de l'effectif du Conseil d'Administration, de résilier l'adhésion de n'importe quel adhérent qui selon son jugement a violé les articles arrêtés, le Règlement d'Ordre Intérieur ou le Code d'Ethique de l'association, ou qui se serait rendu coupable d'une conduite nuisible aux intérêts de l'association, après avoir donné l'opportunité à la personne incriminée d'être préalablement entendue par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit notifier la date d'audition par écrit à l'adhérent au moins trente jours à l'avance, en précisant les motifs de résiliation, la notification devant être envoyée à la dernière adresse connue dans les registres de l'association. Une résiliation votée par le Conseil d'Administration est définitive et annule l'ensemble des droits de l'adhérent en terme de services ou ressources fournis par l'association.

Membres non effectifs

Art. 13. L'Assemblée Générale peut créer des qualités de membres adhérents tels que membres de soutien ou d'honneur sur décision à la majorité simple. Ces membres, personnes physiques, n'ont pas la qualité de membres effectifs. Ils sont convoqués à l'Assemblée Générale mais ne disposent d'aucun droit de vote. Ils peuvent participer aux activités ordinaires de l'association sur simple décision du Conseil d'Administration. Les autres droits et obligations des membres adhérents sont fixés par l'Assemblée Générale et repris dans le règlement d'ordre intérieur.

Titre 3: Assemblée Générale

Art. 14. L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'association. Tout ce qui n'est expressément réservé à l'Assemblée Générale est de la compétence du Conseil d'Administration.

1. Objectifs

Les objectifs de la l'Assemblée Générale annuelle de tous les membres de l'association sont:

- d'annoncer les résultats de l'élection des membres du comité et des administrateurs,
- de conduire lesdits membres et administrateurs pour le terme qui s'en suit,
- de recevoir des rapports de tous les membres et comités en fonction et retraités,
- et de traiter les autres affaires pouvant survenir avant les réunions.

Les réunions devront être présidées par le président de l'association. Dans le cas où le président ne peut pas présider la réunion, le président suppléant sera celui défini en accord avec la ligne de succession.

2. Lieu et heure

Le comité doit tenir une Assemblée Générale annuelle (l'«Assemblée Générale») et déterminer son lieu et son heure.

3. Notification de réunion

La notification doit préciser le lieu, le jour et l'heure de la réunion ainsi que le sujet général dont il va être question; aucun autre sujet ne peut être traité sauf si un tiers ou plus des membres en ordre de cotisation sont présents.

Toute proposition signée d'un nombre de membres au moins égal au vingtième doit être portée à l'ordre du jour.

4. Conditions de Vote

Tous les membres en ordre de cotisations et physiquement présents peuvent voter. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Art. 15. L'Assemblée Générale choisit deux membres non-administrateurs comme scrutateurs aux votes; ceux-ci assureront la collecte des bulletins de vote et vérifieront les décomptes des voix. Les deux scrutateurs signeront le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Art. 16. Le Conseil d'Administration assure l'organisation pratique de l'Assemblée Générale ainsi que les procédures de vote conformément aux modalités détaillées dans le règlement d'ordre intérieur de l'association.

Art. 17. L'Assemblée Générale désigne les points du règlement d'ordre intérieur dont la modification est de sa seule compétence, notamment les règles d'éthique à respecter par les membres, les relations avec ISACA International et le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration.

Art. 18. Les procès-verbaux de chaque Assemblée Générale sont consignés dans un registre conservé au siège de l'association, sous la responsabilité du secrétaire. Tout membre peut obtenir extrait ou copie, sur demande écrite ou électronique à adresser au secrétaire de l'association. Chaque procès-verbal est approuvé par l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire suivante. En outre, dans le mois suivant l'Assemblée Générale, les principales décisions sont communiquées aux membres par courrier postal ou électronique.

Titre 4: Conseil d'Administration

Art. 19. Les Associés fondateurs sont au nombre 7 repris ci-après:

- Michael Hofmann (allemand); Président, Auditeur Informatique
- 9, rue des Ligures, L-1935 Luxembourg
- Roland Bastin (belge), Vice-Président, Auditeur Informatique,
- 41, rue Roger Barthel, L-7212 Bereldange
- Yves Decoster (Belge), Trésorier, Auditeur Informatique
- 21 bei der ganer, L5723 Aspelt
- Mark Geisler (Belge), Secrétaire, Auditeur Informatique
- 141, rue du Kiem, L-8030 Strassen
- Olivier Léonard (français), Directeur Membres, Auditeur Informatique
- 2, route de Serrouville, F54560 Audun Le Roman
- Sylvain Brenna (français), Directeur Certification, Auditeur Informatique
- 47 impasse des vignes F-57100 Thionville
- Sylvain Barone, (français), Directeur Relations, Auditeur Informatique
- 29, rue de Bourgogne, L-1272 Beggen

Art. 20. Période d'activité. Le président nommera, avec la ratification du Conseil, un premier vice-président et les vice-présidents appropriés.

Le président nommera, avec la ratification du Conseil, un trésorier et un secrétaire pour la durée de son mandat.

Art. 21. Fonctions et responsabilités du Conseil d'Administration.

a) Le Conseil sera l'instance décisionnelle de cette association et ses actions et décisions seront sans appel, à moins qu'autrement spécifié par le règlement d'ordre intérieur.

b) Le Conseil sera autorisé à établir une autre association sans but lucratif et séparée, appelée l'institut de gouvernance technologique (IT Governance Institute - ITGI).

c) Les motions seront votées oralement et ne seront pas minutées. Le compte rendu des réunions sera approuvé lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Art. 22. Réunions du Conseil d'Administration.

a) Lors de telles réunions un quorum de présence sera nécessaire afin de pouvoir délibérer des affaires présentées devant le Conseil d'Administration. Pour constituer un quorum, au moins la moitié des membres du Conseil d'Adminis-

tration, alors en place, doit être présente. Toutes les affaires présentées devant le Conseil d'Administration pour approbation devront être approuvées à la majorité simple par les membres du Conseil d'Administration présents, à moins qu'il en soit convenu différemment par les règlements.

b) Lors de toutes les réunions du Conseil d'Administration, le président agira en qualité de meneur. En l'absence du président, le meneur devra être le Premier vice-président du Conseil d'Administration. En l'absence du président et du Premier vice-président, les membres du Conseil d'Administration qui sont présents devront élire à la majorité simple la personne parmi eux qui présidera la séance.

c) La notification des réunions du Conseil d'Administration sera communiquée par écrit par le secrétaire à chaque administrateur de l'association au moins 10 jours avant la réunion ou, le cas échéant, suivant les instructions du Conseil d'Administration, mais aucune défaillance dans la livraison de cette notification ne pourra invalider la réunion, les décisions prises ou les démarches engagées dans le cadre de celle-ci. La notification d'une réunion sera transmise individuellement à chaque administrateur qui, avant ou après la réunion, soit signera un accusé de réception soit un consentement écrit à tenir la réunion soit une approbation des procès-verbaux. Tous ces accusés de réception, consentements, et approbations seront classés avec les documents de l'association ou feront partie du compte rendu de la réunion. La simple présence d'un Administrateur à la réunion fera office d'accusé de réception, sous réserve que sa participation aurait pour unique objet de s'opposer au déroulement de celle-ci sous prétexte que la réunion ne serait pas légalement convoquée ou organisée.

d) Un Conseil extraordinaire peut être convoqué par le président ou par au moins quatre Administrateurs.

e) Les membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, à condition que tous les membres participant à la réunion puissent s'entendre les uns les autres.

f) Toute décision du ressort du Conseil d'Administration peut être prise en l'absence de réunion, si tous les membres du Conseil d'Administration individuellement ou collectivement y consentent par écrit. Ces décisions individuelles ou collectives seront classées avec le compte rendu des réunions du Conseil d'Administration et auront la même validité et effet qu'un vote à l'unanimité du Conseil d'Administration.

Titre 5: Election et démission des administrateurs

Art. 23. Tout membre de l'association en règle de cotisation peut présenter sa candidature comme administrateur. Cette candidature est notifiée par simple écrit au Conseil d'Administration, au moins 10 jours avant les élections.

Art. 24. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus. Il peut représenter et engager l'association, sans autorisation spéciale de l'Assemblée Générale, dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires, y compris les actes de disposition et pour tout ce qui ne relève pas exclusivement de la compétence de l'Assemblée Générale. Il peut engager l'association en toutes circonstances de la manière la plus large. Il est notamment compétent et, sans que l'énumération soit limitative, pour toutes les opérations et tous les actes relatifs aux biens mobiliers et immobiliers, nomination et révocation des membres du personnel et pour toutes les opérations avec les institutions financières.

Art. 25. Tous les actes qui engagent valablement l'association envers les tiers, autres que ceux de gestion journalière, doivent être entérinés valablement par le Conseil d'Administration et sont signés, à moins d'une délégation spéciale, par deux administrateurs.

Art. 26. Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers, membre ou non. Cette délégation spéciale est décidée par le Conseil d'Administration et notifiée par un écrit signé par le président. Cet écrit servira seul à la justification du mandat envers les tiers. Sauf délégation spéciale explicite et écrite, toutes les décisions engageant l'association dans sa réputation ou financièrement est du seul ressort du Conseil d'Administration.

Art. 27. Chaque membre du Conseil d'Administration ne peut disposer que d'une seule procuration.

Art. 28. Tout membre peut demander à être entendu par le Conseil d'Administration. Sur simple décision, le Conseil peut inviter un ou plusieurs tiers à participer en tout ou en partie aux réunions du Conseil.

Art. 29. Les rapports de Conseil d'Administration sont consignés dans un registre conservé au siège de l'association, sous la responsabilité du secrétaire. Tout membre peut obtenir extrait ou copie, sur demande écrite ou électronique à adresser au secrétaire de l'association. Ils sont signés par le secrétaire et le président; mention en est faite sur le rapport.

Titre 6: Règlement d'ordre intérieur

Art. 30. Le Conseil d'Administration arrête les conditions de fonctionnement de l'association dans un règlement d'ordre intérieur.

Titre 7: Budgets et comptes annuels

Art. 31. L'année sociale coïncide avec l'année civile. Chaque année, le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale statutaire les comptes de l'exercice écoulé, et les budgets de l'année en cours. L'approbation des comptes donne décharge aux administrateurs. L'excédent favorable des comptes sera versé à la réserve. Les modalités de présentation des comptes et budgets sont précisées dans le règlement d'ordre intérieur.

Art. 32. A titre exceptionnel le premier exercice commence le jour de la fondation de l'association, pour se terminer le 31 décembre 2008.

Titre 8: Divers

Art. 33. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les comparants déclarent se conformer intégralement aux prescriptions de la loi du 21 avril 1928 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif. Le Conseil d'Administration statue sur tous les cas non prévus ou sur toutes les questions relatives à l'interprétation des statuts.

Signé: Michael Hofmann / Roland Bastin / Yves Decoster / Mark Geiser / Olivier Léonard / Sylvain Brenna.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Signatures

Référence de publication: 2008038362/8749/192.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02607. - Reçu 480,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

IC Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 64.170.

Im Jahre zweitausendacht, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, findet eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "IC Invest SICAV", mit Sitz in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 64.170 (die "Gesellschaft") statt.

Die Gesellschaft wurde am 29. April 1998 gemäß notarieller Urkunde gegründet. Die Gründungsurkunde wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 28. Mai 1998 veröffentlicht.

Die Versammlung wird um 12.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Francis KASS, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Thomas WALSH, "fund accountant", wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Christa SIMONS, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Gesellschafterversammlung ersucht der Vorsitzende den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Die Einladung zur außerordentlichen Gesellschafterversammlung wurde gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts am 8. Februar 2008 sowie am 20. Februar 2008 im Mémorial sowie in der Zeitung d'Wort veröffentlicht.

II. Die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

1. Beschluss, die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen
2. Ernennung des Liquidators und Festsetzung seiner Befugnisse

III. Die persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Zahl ihrer Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Büros der Gesellschafterversammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

IV. In Anbetracht der Anwesenheit von 17.191 Aktien der Gesellschaft, von insgesamt sich in Umlauf befindlichen 22.167 Aktien, auf dieser Gesellschafterversammlung mit obiger Tagesordnung ist das gemäß dem Luxemburger Gesetz über Handelsgesellschaften notwendige Anwesenheitsquorum erreicht.

V. Der unterzeichnende Notar stellt hiermit fest, dass die außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß im Einklang der Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften konstituiert wurde und beschlussfähig ist, um über die vorhandene Tagesordnung zu beraten.

Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird aufgelöst und in Liquidation gesetzt.

Zweiter Beschluss

Als Liquidator wird BDO Compagnie Fiduciaire mit Sitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, vertreten durch Guy Hornick und Murad Ikhtiar, bestellt.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Art. 144 bis 148 bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann. Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Da nunmehr die Tagesordnung erschöpft ist und kein Aktionär weiter das Wort ergreift, wird die Generalversammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. KASS, T. WALSH, C. SIMONS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2008. Relation: LAC/2008/9569. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 13. März 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008038377/242/58.

(080040910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Maginvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.475.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 septembre 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean QUINTUS comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038336/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Taïga Computer Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.714.

—
EXTRAIT

L'assemblée a décidé le 15 février 2008 de transférer le siège social de la société du 134, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg, au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008038346/508/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03379. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Dolberg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.499.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} octobre 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean QUINTUS comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038337/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

La Marre S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.373.

La société GASTON ADMINISTRATION S.A., avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu avec la société LA MARRE S.A. (R.C.S. Luxembourg B 63 373).

Signé le 11 février 2008.
Gaston Administration S.A.
Signature

Référence de publication: 2008038348/4642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Albacora Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 135.657.

Le Conseil d'administration a décidé en sa réunion du 10 décembre 2007 de nommer Monsieur André LECOQ, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Président du Conseil de gérance.

Luxembourg, le 13 février 2008.
Pour ALBACORA INVEST SARL, société à responsabilité limitée
Experta Luxembourg, société anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-President

Référence de publication: 2008038331/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.

Merlac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 106.515.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008037960/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03531. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2008.
